Intitulé du projet : KARITANE - Assistance technique recherche et développement, formation, conseil et appui technologique auprès de groupements de femmes de karité

| Lieu(x) de l'action | Coût de l'action | Rôle dans l'action | PTF - Partenaires techniques et financiers | Dates |
|---------------------|------------------|--------------------|--------------------------------------------|------------------------------|
| Burkina Faso | 50 000 € | Coordination | L'Occitane en Provence | janvier 2013 - décembre 2015 |

Objectifs et résultats de l'action

Objectifs principaux

RONGEAD souhaite assurer la recherche & le développement de technologies adaptées à la transformation du beurre de karité afin de réduire les impacts environnementaux ainsi qu'une assistance technique et organisationnelle à ces groupements de femmes productrices de beurre de karité.

Objectifs spécifiques

- Diminuer les impacts environnementaux liés à la transformation des amandes en beurre de Karité et participer, par des impacts indirects à une amélioration des conditions de travail des femmes
- Diminuer la pénibilité du travail des femmes liée à la transformation des amandes en beurre de Karité
- D'apporter un soutien en termes de formation à la gestion de la fertilité des sols dans le cadre du développement de la production de karité certifié biologique

Bénéficiaires

5000 femmes productrices de karité

Résultats

- R1. Réaliser des diagnostics « environnement & pénibilité » des différents procédés de transformation représentatifs de chacune des unions ciblées en vue de l'établissement de plans de R&D adaptés
- **R2.** Mettre en place un dispositif de recherche et le développement appliqué ciblant des technologies permettant de diminuer les impacts environnementaux et contribuant indirectement à réduire la pénibilité du travail
- R3. Mener des actions de formations auprès des groupements de femmes, selon des thématiques définies en partenariat avec les groupements

Activités

- A1. D'améliorer l'efficacité énergétique et environnementale du processus de transformation des amandes de karité en beurre par les groupements de femmes ciblés
- A2. De faciliter l'accès des groupements à des certifications de cueillette et de production durable
- A3. Transmettre des informations utiles et adaptées aux acteurs de la filière karité et aux groupements de femmes productrices (opportunités de financements, contexte général de la filière...)
- A4. Effectuer de la recherche de financement auprès de bailleurs externes afin de permettre aux unions d'acquérir lesdites technologies